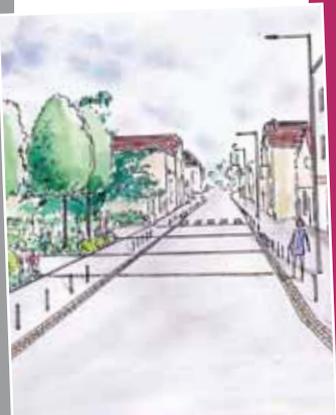


Chalette

Magazine municipal / n°74 / Juin 2016



Place Commune



Rue Gustave-Nourry, trois mois de chantier pour que Vésines soit plus attractif!

P.3



Cet été à Chalette

P.8-9-10-11



COUPE DE FRANCE



ENTRÉE GRATUITE

CHALETTE SUR LOING
CENTRE - VAL DE LOIRE

Page 13

18-19 JUIN 2016

Loi El Khomri, le gouvernement doit dialoguer

Le mouvement social contre la loi de précarisation du travail ne faiblit pas et je ne peux que m'en satisfaire.

En témoignent les innombrables mobilisations dans tout le pays : de la SNCF aux chercheurs, en passant par les salariés de l'énergie ou les fonctionnaires.

Je suis totalement solidaire des nombreuses et importantes manifestations en cours depuis plusieurs semaines contre le projet de loi de la Ministre du Travail, Myriam El Khomri, projet traduisant la casse du Code du Travail et des acquis sociaux.

Par le « JE NE CEDERAI PAS », François Hollande et le gouvernement Valls arrivent aujourd'hui au bout d'une stratégie sans issue. Une telle attitude, marquée par un entêtement irresponsable, est devenue dangereuse et plus que jamais le signe d'une monarchie présidentielle, démontré outrageusement par le passage en force en utilisant le 49.3.

Que cherche exactement le pouvoir ? Des solutions ou le blocage ?

Comme François Hollande a osé affirmer le contraire, la France ne va pas mieux ; 70 % de la population ne veut

pas de cette loi, elle juge que l'exécutif est responsable du blocage car cette loi n'avait pas de majorité à l'Assemblée Nationale et n'était pas dans le programme du candidat Hollande.

Notre pays est en train de connaître un moment d'explication et de vérité sur la question sociale.

Par son mépris et ses provocations, le gouvernement porte la responsabilité de l'état de tension dans lequel se trouve notre pays. En faisant usage de moyens policiers et militaires démesurés, il préfère avoir recours à des mesures d'exception plutôt que d'entendre la colère populaire.

J'appelle la population à soutenir et à relayer les aspirations des millions de jeunes et de salariés bien décidés à voir leurs droits défendus et respectés.

Ensemble demandons un code du travail au service d'une réelle sécurité de l'emploi et de la formation.

Franck Demaumont
Maire de Chalette sur Loing



Franck Demaumont lors d'une des nombreuses manifestations contre le projet de réforme du code du travail

Sommaire

P2 – Edito

P3 – Actualités

Rue Gustave-Nourry, trois mois de chantier pour que Vésines soit plus attractif !

P4 – On en parle

L'électeur accusé de propos racistes condamné !

P5 – Vivre ensemble

L'E.S.A.T.-A.S.T.A.F. de Fontenay-sur-Loing, une porte sur l'extérieur

P6 – Vivre ensemble

L'A.C.O.T.A.M., une association dynamique qui fait partie du paysage chalettois depuis de nombreuses années

P7 – Développement durable

De nouveaux propriétaires pour la boulangerie du Bourg

P8-9-10-11 – Dossier

Cet été à Chalette

P12 – On en parle

Le service de Protection maternelle et infantile (P.M.I.) change d'adresse

P13 – Sports et Loisirs

Les 18 et 19 juin, le Guidon chalettois et la Ville de Chalette accueilleront les 9^{ème} et 10^{ème} manches de la Coupe de France de BMX

P14 – Libre expression

P15- Histoire d'avant

Jun 1936 : généralisation des congés payés en France

P16 – A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, B. Manjikoff, P. Avezard,
B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10





Rue Gustave-Nourry, trois mois de chantier pour que Vésines soit plus attractif !

C'est dans le café de Mme Couto que tous les commerçants de la rue Gustave-Nourry se sont retrouvés à l'invitation de la Ville pour une ultime présentation des travaux de voies d'intérêt communautaire reliant la rue Roger-Salengro à l'usine Hutchinson.

C'est dire les enjeux posés par ce chantier qui débutera le 13 juin pour s'achever fin septembre. À partir du 4 juillet et jusqu'à mi-septembre, la rue Gustave-Nourry sera interdite à la circulation. Toutefois les commerces resteront ouverts et accessibles aux piétons.

Mais l'enjeu en vaut la chandelle car c'est toute l'activité du cœur de Vésines qui en dépend. Conscient de cette réalité, le maire, Franck Demaumont, accompagné de Jacques Lalot, conseiller municipal délégué aux travaux, de Musa Öztürk, adjoint à l'urbanisme, et de plusieurs responsables de services de la Ville, a tenu à rassurer l'ensemble des commerçants présents quant au bon déroulement du chantier qui sera conduit par la société ECMO.

Aussi a-t-il précisé que pour tenir compte de la problématique du stationnement, la place de la Commune de Paris sera, dès le début du chantier, réaménagée afin d'offrir davantage de places de parking. Elle sera accessible par la rue du Gué-aux-Biches.



Rappelons la nature des travaux, à savoir :

- le renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable,
- l'enfouissement des lignes de téléphone et d'électricité et la remise à neuf de l'éclairage public,
- la réfection complète de la rue en double sens de 5,5 mètres de large et la création de trottoirs au niveau de la route permettant ainsi une plus grande mobilité des personnes en situation de handicap,
- l'aménagement complet de la place de la Commune de Paris comprenant le déplacement vers son extrémité du monument à la mémoire

des victimes des déportations et de la Résistance.

Au cours du débat, le stationnement intempestif et prolongé a été longuement évoqué et il a été demandé une plus grande sévérité contre ces infractions. Le maire a profité de cet échange pour rappeler qu'à l'issue des travaux, la vitesse sur cette voie sera limitée à 20km/heure et à 30km/heure dans le cœur de Vésines. En outre, il a invité les commerçants à accompagner les efforts de la Ville au travers des rénovations des façades des commerces qui en ont bien besoin.

B. Ballu

Opération Tranquillité Vacances

Comme chaque année, la Ville de Chalette, via la Police municipale, réitère l'Opération Tranquillité Vacances (O.T.V.)

Durant les mois de juillet et août, les Polices municipale et nationale renouvellent l'Opération Tranquillité Vacances. Si vous partez en vacances, vous avez la possibilité de signaler votre absence à l'une des deux polices en vous inscrivant sur la liste commune de ces deux services. Afin de faciliter cette démarche, vous pouvez retirer un bulletin d'inscription à l'accueil de l'hôtel de ville ou à celui de la Police municipale dont les bureaux sont situés au 93 rue de Villemandeur. Cette opération est un service gratuit, assuré toute l'année par la Police municipale de Chalette.

Quelques conseils utiles

Lorsque vous partez, informez vos voisins, vos proches et surtout votre Police municipale. Pensez à verrouiller toutes les issues, demandez à un voisin ou à un parent de donner un aspect « vivant » à votre logement. Faites relever ou suivre votre courrier, simulez une présence (fonctionnement intermittent de lampes d'éclairage ou de poste de radio...). Conservez ou déposez vos valeurs et bijoux dans un lieu sûr (coffre chez soi ou à la banque). Et pensez à utiliser le transfert d'appel.



Réunion quotidienne des agents de Police municipale

Police municipale :

93 rue de Villemandeur – Chalette
Tél. : 02.38.07.11.87

Police nationale :

27 rue du Port – Montargis
Tél. : 02.38.28.38.28 ou 17 (Police secours)

On en parle...

L'électeur accusé de propos racistes condamné !

Dans notre numéro de janvier 2016, nous évoquions en page « actualité », le dépôt de plainte pour acte raciste caractérisé et répété proféré à l'encontre de Madame Espérance Patureau, alors présidente d'un bureau de vote lors des dernières élections régionales.

L'affaire a été jugée en séance publique au tribunal correctionnel de Montargis, le mercredi 27 avril. Après avoir fait état des motifs de la plainte, des divers témoignages à charge et à décharge et entendu l'accusé, lequel n'a démenti ni ses propos ni son comportement, le tribunal, après délibération a suivi les réquisitions de Madame la procureure et condamné l'auteur des faits à une peine

de trois mois de prison avec sursis et au paiement de la somme de 500 € au titre de dommages et intérêts et à 300 € au titre de l'article 475 - 1 du code de procédure pénale⁽¹⁾.

A l'énoncé de la condamnation, Madame Patureau s'est déclarée satisfaite : « Le rendu du tribunal est une satisfaction. Il convient de contrer ce type d'attitude qui a tendance à se banaliser. En allant devant la justice mon but était de tenter de changer ou du moins de faire évoluer la mentalité de ce monsieur, l'amener à réfléchir sur son attitude. Malheureusement je ne suis pas sûre que mon but ait été atteint, celui-ci ayant récidivé lors de son audition. Le racisme est un délit, des lois existent

pour nous en protéger ; il convient de les utiliser. Si je n'avais pas réagi, j'aurais donné un mauvais exemple aux personnes présentes dans le bureau de vote ».

B. Taleb

(1) Le tribunal condamne l'auteur de l'infraction ou la personne condamnée civilement en application de l'article 470-1 à payer à la partie civile la somme qu'il détermine, au titre des frais non payés par l'Etat et exposés par celle-ci. Le tribunal tient compte de l'équité ou de la situation économique de la partie condamnée. Il peut, même d'office, pour des raisons tirées des mêmes considérations, dire qu'il n'y a pas lieu à cette condamnation. Les dispositions du présent article sont également applicables aux organismes tiers payeurs intervenant à l'instance.



Espérance Patureau

Ça bouge à la CNL⁽¹⁾

En raison des travaux qui viennent de débiter dans l'actuel Centre médico-social du Bourg situé au 2 rue Marceau - lesquels préparent l'installation du futur centre de santé - la CNL a dû modifier quelque peu ses lieux et heures de permanence.

Ainsi, son président, Frédéric Chupau, nous informe que depuis mi-mai et jusqu'à l'attribution d'un nouveau local, les permanences de l'association s'effectueront uniquement le mercredi après-midi de 14 h à 16 h 30 à la Maison des associations.

D'autre part, la période de trêve des expulsions ayant pris fin, il invite les personnes susceptibles d'être concernées à se rapprocher de l'association en insistant sur le fait que « rien n'est jamais perdu ». De même, les membres de l'association restent à la disposition des locataires pour tout problème, conseil ou intervention ayant trait au paiement du loyer ou de dettes, ou à un changement de logement...

Enfin, dans le cadre de ses actions en direction des familles, l'association organise plusieurs initiatives.



Les adhérents à la CNL vous attendent aux repas des voisins

- **Deux sorties estivales** : le 9 juillet, balade sur le bateau « Ville de Chalette », avec pique-nique si le temps le permet (5 € pour les adhérents et 8 € pour les non adhérents) ; le 6 août, sortie à Nigloland (30 € pour les adhérents et 40 € pour les non adhérents). Il reste des places pour les deux sorties.

- **La fête des voisins** : le 11 juin rue Arago à Vésines, et le 25 juin dans les cités de Langlée - Chacun(e) apporte de quoi manger et boire, et l'association offre l'apéritif.

B. Taleb

(1) Confédération nationale du logement

Contact : 06.80.50.89.19 – Courriel : fredricchupau@aol.com

Vivre ensemble

L'E.S.A.T.-A.S.T.A.F.⁽¹⁾ de Fontenay-sur-Loing, une porte sur l'extérieur

Lieu d'accueil de personnes en situation de handicap, l'E.S.A.T. a pour objectif l'insertion⁽²⁾. Mieux qu'une présentation technique de cette structure, nous avons opté pour l'« humain » et recueilli le ressenti de deux de ses usagers⁽³⁾, Sylvia et Kévin, tous deux chalettois.

Élevée par sa grand-mère, la scolarité de Sylvia se résume à un passage en I.M.PRO.⁽⁴⁾ interrompu par de nombreux déménagements et un parcours de vie chaotique. Cette femme qui ne rechigne pas à illuminer son visage de sourires a intégré l'E.S.A.T. en 1984 et semble y être à l'aise. À 53 ans, elle vit avec son ami, également usager de l'établissement. Kévin, lui, avec ses 22 printemps est un des plus jeunes de l'E.S.A.T. Après une scolarité au collège Pablo-Picasso et au lycée professionnel du Château-Blanc en classe U.L.I.S.⁽⁵⁾, Kévin a intégré l'établissement en février 2014. Il vit chez ses parents, lesquels l'amènent chaque jour au travail.

Un lieu de protection et d'ouverture

Pour ces deux usagers, travailler à l'E.S.A.T. est une chance : « Venir ici tous les jours me donne un sentiment de liberté et me permet d'avoir une vie sociale, de gérer mon argent. Cela m'aide à ne pas avoir peur du regard des gens qui sont dehors » précise Sylvia. Le regard d'autrui semble en effet la gêner. « Les gens ont tendance à poser un regard un peu spécial sur ceux qui ont des problèmes d'autonomie. C'est ce que je ressens, notamment depuis que mon copain a fait une dépression nerveuse ; pourtant je suis une travailleuse comme tout le monde » lance-t-elle à l'envi. « Je suis capable de faire beaucoup de choses, mais depuis peu j'ai de l'arthrose cervicale ; cela réduit ma mobilité mais je persévère à mon rythme en essayant de faire de mon mieux ».

Le directeur, Didier Vergeade, précise qu'avec l'âge des problèmes de santé surgissent mais pour Sylvia, il n'est pas inquiet : « Sylvia dispose d'une certaine capacité intellectuelle,



Sylvia et Kevin aux côtés du directeur de l'ESAT

elle sait lire, écrire et compter ; cela lui permettra le cas échéant d'exécuter d'autres tâches ».

Pour Kévin, l'E.S.A.T. semble l'aider à prendre confiance en lui : « En venant ici, j'ai l'impression d'être utile, ça me motive. Ici il y a beaucoup de postes différents ; je suis passé par beaucoup d'entre eux et j'aime bien tout ». Et Didier Vergeade d'ajouter : « Kevin a besoin de se construire, d'acquérir de la maturité. Mais il a des capacités, il peut gérer une commande du début à la fin ; c'est une tâche que peu de gens tiennent dans l'atelier et cela est bien pris par ses collègues. Et puis toute l'équipe d'encadrants est là pour aider les usagers à progresser, à les mener vers l'autonomie ».

On est capable d'aimer la musique !

Sortie de l'E.S.A.T., Sylvia confie s'adonner au jardinage, au dessin, à la lecture et à la musique. « On est capable d'aimer de la musique autres que les comptines ! » affirme-t-elle. Et si elle avoue ne pas participer à des activités extérieures sous couvert d'un manque de temps ou de ne pas oser, elle nous apprend qu'habitante de Vésines, elle côtoie des membres d'une association turque avec qui elle échange des services, notamment lors de fêtes. Pour Kévin, les hobbies

portent sur les jeux vidéo et la télévision. « Avant j'allais à la médiathèque mais plus maintenant » avoue-t-il. C'est sa mère qui désormais lui choisit des livres, « au hasard » précise-t-il. Ses sorties extra-professionnelles ? Les courses avec sa mère « car c'est mieux à deux, c'est plus rassurant » dit-il du bout des lèvres. Quant à son avenir, pour l'instant Kévin ne l'imagine pas autrement qu'actuellement.

Concluons par ce message de Sylvia : « Je veux dire aux gens que l'on est comme eux. Tout le monde a des soucis, familiaux, sociaux, de travail avec la crise actuelle ; on est comme tout le monde, dans la même galère, on vit comme eux ! ».

B. Taleb

Entreprises ou particuliers intéressés, contacter le 02.38.89.56.60 – courriel : direction.astaf@wanadoo.fr

(1) Établissement et service d'aide par le travail – Ateliers sous tutelle avec foyer situé dans la zone d'activité de Fontenay-sur-Loing (anciennement Centre d'aide par le travail – C.A.T.).

(2) Il peut également accueillir des personnes en réinsertion sociale et professionnelle suite à un quelconque accident de vie.

(3) Terme officiel employé pour désigner les travailleurs de l'établissement.

(4) Institut médico-professionnel.

(5) Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

Vivre ensemble

L'ACOTAM, une association dynamique qui fait partie du paysage chalettois depuis de nombreuses années

Les 14 et 15 mai derniers, les familles originaires de Turquie ont célébré les 40 ans de leur association au lac de Chalette. À l'occasion de cet anniversaire, il est bien de rappeler les origines de cette association.

Dans les années 1960, l'usine Hutchinson organise l'immigration de travailleurs turcs directement recrutés dans leur village. Au fil des années, ce sont plusieurs centaines de ces travailleurs qui se sont installés, souvent de manière précaire, dans le Montarquois. Aussi, en 1976, décidèrent-ils de s'organiser en créant l'Association de culture et d'entraide des travailleurs turcs de la région montarquoise. Ses objectifs étaient de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et de maintenir un lien avec le pays d'origine.

Depuis, cette communauté s'enracine avec, en particulier, l'augmentation des naissances. Dans les années 2000, les nouvelles générations évoluent dans de nombreuses sphères de la société. Cet enracinement a conduit en 2005 à faire



Célébration de la « Fête des enfants »

évoluer le nom de l'association qui est devenu l'Association des citoyens originaires de Turquie de l'agglomération montarquoise (ACOTAM) avec, comme principal objectif, celui de favoriser l'engagement citoyen de ses membres dans la vie de la cité.

Un bel exemple

Outre le fait qu'elle sert de relais avec les institutions locales et les représentants de la Turquie, le jumelage entre les villes de Nilüfer et Chalette en étant un beau modèle, l'ACOTAM participe aux nombreuses manifestations locales et en cela prend part au rayonnement de notre ville. Association culturelle et sociale,

l'ACOTAM a vocation à favoriser l'intégration au travers d'actions de sensibilisation des valeurs républicaines de la France.

Dans ce cadre elle a créé quatre associations :

- l'Association culturelle des parents d'élèves (ACPETAM) dont le premier objectif est la réussite scolaire,
- l'association *Mimosa* qui œuvre dans les domaines de la santé et de la promotion des femmes dans la société,
- l'Union sportive turque de Chalette,
- l'Association culturelle *DITIB Montargis* qui a en charge la gestion de la mosquée située rue Gay-Lussac.

B. Ballu

Le Sporting club en fête

Le dimanche 15 mai, le Sporting club, section football de l'association des Portugais du Gâtinais organisait sa fête annuelle au stade du Lancy avec, comme nouveauté, un tournoi de foot mixte. En effet, pour ce millésime 2016, le Sporting club a accueilli la nouvelle équipe de foot féminine de l'US Chalette. Et si celle-ci

a terminé dernière, les joueuses ont pris un malin plaisir à se confronter à leurs collègues masculins et sont prêtes à prendre leur revanche dès que possible. Ronda Tipica et le fameux poulet grillé étaient également au programme, ce dernier ayant pu être dégusté comme toujours avec nos amis portugais dans la bonne humeur et la convivialité.



L'équipe au complet de l'association des Portugais du Gâtinais

Développement durable

De nouveaux propriétaires pour la boulangerie du Bourg

Depuis le 26 janvier dernier, un jeune couple vient de reprendre la boulangerie située au 2 rue Édouard-Branly dans le quartier du Bourg.

« **C'**est un coup de cœur que nous avons eu pour la région et qui nous a décidé à venir nous installer ici » lancent Céline et Thierry Lemonnier. En effet, à cette famille de deux enfants (dont la fille vient d'être élue au Conseil municipal des enfants) originaire de Sainte-Geneviève-des-Bois, ville de 36 000 habitants dans l'Essonne, Chalette est apparue comme une cité agréable et calme...

Ainsi, après une expérience de dix années dans cette ville de la région parisienne et un temps d'adaptation, Céline et Thierry ont pris leurs marques. « Les débuts ont été un peu compliqués tant pour nous que pour les clients. De notre côté, il a fallu que l'on prenne la "température", s'imprégner des attentes de la clientèle et, côté clients, ils ont dû faire face d'un coup à un changement de propriétaires et à des produits un peu différents de ceux auxquels ils étaient habitués (utilisation d'une farine différente) ».

Vers l'obtention d'un label Bio

Aujourd'hui, les choses sont rentrées dans l'ordre et nos nouveaux propriétaires ont déjà des projets plein la tête : proposer des plats cuisinés, installer dans le magasin un écran

de télévision sur lequel sera diffusée en boucle une vidéo montrant le personnel en plein travail et, d'ici dix-huit mois, ils envisagent d'engager les démarches pour obtenir le label Bio. En effet, les produits issus de l'agriculture biologique se sont développés depuis quelques années et il est noté une « attirance » croissante de la part des clients pour ces produits. Effet de mode ou pas, les consommateurs voient en eux des symboles de santé et de protection de l'environnement. Comme le souligne Thierry, il convient donc de s'adapter à l'évolution des demandes et c'est une des raisons pour lesquelles il souhaite proposer à ses clients du « pain bio ».

Une réglementation spécifique

Mais pour être « biologique » le pain doit être fabriqué avec des matières premières n'ayant reçu aucun traitement chimique et satisfaire aux critères de contrôle et à la réglementation en vigueur. Cela nécessite l'achat de matériel spécifique, notamment un pétrin, et surtout l'obtention des certifications nécessaires, ce qui est de loin le plus long. Ainsi, pour obtenir le label Bio le boulanger doit respecter quatre règles : adhérer à

un organisme certificateur, déclarer son activité en tant que telle, tenir une comptabilité séparée, et respecter la règle des 95 %, c'est-à-dire utiliser au minimum 95 % d'ingrédients biologiques d'origine agricole (pourcentage donné par rapport à la farine). Concernant la farine, le boulanger doit exiger de son fournisseur un certificat de garantie de production biologique de la farine livrée.

Déjà des farines locales sans additifs

Et notre boulanger de préciser : « Actuellement, et dans l'attente d'être en capacité de proposer des pains bios, j'utilise des farines sans additifs qui proviennent d'un moulin de la Région Centre, "les minoteries Viron à Chartres". Nous proposons également du pain sans gluten et du pain celtique à base de farine de seigle et contenant huit sortes de céréales ; nous ne manquerons pas d'informer notre clientèle lorsque nous aurons obtenu notre label Bio ».

B. Taleb

La boulangerie est ouverte du mardi au samedi de 5 h 30 à 19 h 30 sans interruption, et le dimanche de 6 h 30 à 13 h 30.





Les jours heureux, c'est ce qui désignait les premiers congés payés conquis en 1936. Quarante ans après, la Ville de Chalette demeure fidèle à cet héritage, et comme tous les ans, se mobilise pour garantir le droit aux vacances pour toutes et tous. Afin de gérer au mieux l'accueil dans les différentes structures municipales, nous vous présentons le programme construit par toutes les équipes éducatives de la ville. Aussi, nous vous invitons à les rencontrer durant ce mois de juin et pour plus d'informations à consulter le « guide été » disponible dans tous les lieux d'accueil de la mairie.

☀ Accueil de loisirs Georges-Cosson :

3 / 6 ans

rue Georges-Cosson, Chalette-sur-Loing
Téléphone : 02 38 98 25 42
Email : centre.cosson@ville-chalette.fr



Juillet :

- **Les p'tits artistes** du mercredi 6 au vendredi 15 juillet
- Activités d'expression : chants, danse, cirque, marionnettes...
- Avec une soirée le mercredi 13 juillet (soirée artistique).
- **Le carnaval en folie** du lundi 18 au vendredi 29 juillet
- Activités : fabrication de costumes, masques, maquillages, défilés...
- Avec un défilé, le matin, le vendredi 29 juillet dans le quartier du bourg (mairie, place Jean-Jaurès).

Août :

• Apprenons les instruments !

Du lundi 1^{er} août au mercredi 31 août

- Activités :
- guitares, flûtes, djembé, batteries et plein d'autres instruments seront au rendez-vous !
 - fabrication d'instruments et initiation.

Des rencontres ponctuelles avec les familles seront organisées durant le mois.



☀ Accueil de loisirs Louis-Aragon :

11 / 17 ans

Impasse Marceau, Chalette-sur-Loing
Téléphone : 02 38 85 89 22
Email : centre.aragon@ville-chalette.fr



Juillet :

• Les Jeux olympiques de Chalette à Rio !

Du mercredi 6 au vendredi 29 juillet
Du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30

Fermé du 14 au 17 juillet

- Découvertes et initiations sportives : judo, athlétisme, sport d'équipe, voile, gymnastique...
- Cérémonie d'ouverture le vendredi 8 juillet à partir de 18h !
- Fête de fin du centre (olympiade avec les familles et cérémonie de fermeture) le vendredi 29 juillet à partir de 18h30 !



Août :

• Les 5 continents ! 1 semaine = 1 continent

Du lundi 1^{er} août au mercredi 31 août
Du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30

Fermé le 15 août

- Découverte chaque semaine d'un continent : culture, spécialités culinaires, monuments, types d'habitat, écosystème...

Des rencontres ponctuelles avec les familles seront organisées durant le mois.

Activités des accueils de loisirs Georges-Cosson et Louis-Aragon

Activités manuelles pour tous :

Fresques, mobiles, sels colorés, perles, bracelets brésiliens, scoubidou, fabrication de costumes, maquillages, bricolages, ateliers cuisine, activités d'expression...

Sorties pour tous :

Piscines, sorties culturelles, parc animalier, Goupilou, médiathèque, baignade, camping, nuitée sur le bateau de Chalette, voile, paddle, BMX, sortie en forêt, Maison de la nature et de l'eau, grands jeux...
(à décliner en fonction des groupes et des capacités des enfants)

Pour permettre l'organisation du centre, il est impératif d'inscrire votre (vos) enfant(s) durant la période d'inscription.

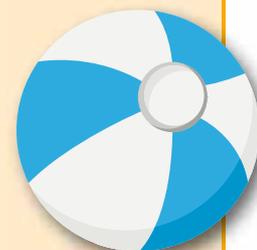
Les tarifs seront communiqués lors de l'inscription.

Où et quand s'inscrire ?

1. **Lieu :** Au Service scolaire en mairie
Téléphone : 02 38 89 59 00 / 02 38 89 59 54
2. **Jours et horaires d'inscription :**
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
3. **Période d'inscription :**
Du 6 juin au 30 juin pour le mois de juillet
Du 6 juin au 15 juillet pour le mois d'août

Quels documents fournir ?

- Attestation d'assurance extrascolaire responsabilité civile, obligatoire
- Attestation d'assurance extrascolaire individuelle accident, recommandée
- Bon Vacances, Aides aux Temps Libres de la Caisse d'Allocations Familiales
- Carnet de santé de l'enfant





VIVE
LES CONGÉS
PAYÉS

1936/2016
80ÈME ANNIVERSAIRE DU FRONT POPULAIRE

Chalette sur-Loing

* Bouge Ado :

11 / 14 ans

32 rue Claude-Debussy – Base de voile, lac de Chalette
Téléphone : 06 08 70 77 58
Email : david.goron@ville-chalette.fr

Stage multi-activités

1^{ère} semaine sur le thème « Aqua ludique » de 9h à 17h30

Du jeudi 7 juillet au mercredi 13 juillet

Paddle, aviron, BMX, multisports

Le mercredi, parcours dans les arbres.

Pour 16 jeunes de 10 à 14 ans

2^{ème} semaine sur le thème « Sports et nature » de 9h à 17h30

Du lundi 18 juillet au vendredi 22 juillet

Paddle, BMX, pêche, multisports

Le vendredi, parcours dans les arbres.

Pour 16 jeunes de 10 à 14 ans

3^{ème} semaine sur le thème « Du vent dans les voiles » de 9h à 17h30

Du lundi 25 juillet au vendredi 29 juillet

Voile, BMX, randonnée, multisports

Le vendredi, descente du Loing en canoë.

Pour 16 jeunes de 10 à 14 ans



Raid aventure

Du dimanche 7 août au vendredi 12 août

Pour 12 jeunes de 11 à 15 ans

Les activités sportives en rapport avec la nature :

rafting, trottinette, canyoning, hydrospeed, randonnée, VTT

Séjour aux Etables en Haute-Loire



Où et quand s'inscrire ?

- Au Service scolaire en mairie - Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 - Tél. : 02 38 89 59 54

- À la base de voile

Pendant la période estivale de juillet à août au lac de Chalette, il est proposé différentes activités nautiques telles que paddle, catamaran et dériveur à la base de voile.

Nouveauté cette année, des activités sont proposées pour les personnes individuelles.

La base de voile est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



Service municipal de la jeunesse :

11 / 17 ans

S.M.J. « Vésines » - 63 bis rue Roger-Salengro
Téléphone : 02 38 89 12 00

S.M.J. « Salle du Château-Blanc » - 8 impasse de la Pontonnerie
Téléphone : 02 38 89 23 94 - Email : choukri.stiti@ville-chalette.fr

Du lundi 4 juillet au vendredi 26 août - Du lundi au vendredi de 14h à 18h
(fermeture du 1^{er} au 15 août, un jour sur deux du 16 au 26 août)

Des accueils Loisirs-jeunes :

- développer des lieux et moments d'échanges, de rencontres, de constructions collectives
- prendre des initiatives et accompagner les jeunes dans chaque projet de leur vie

- Espace Public Numérique
- Activités diversifiées, de loisirs éducatifs, sportives, culturelles
- Ateliers thématiques (cuisine, science, arts, fabrication...)



Les sorties

Pour les dates et contenus, se renseigner dans les accueils de loisirs jeunes (priorité aux adhérents du S.M.J.)

Animations de proximité en « pied d'immeubles »

Temps d'animation en famille visant à rassembler et créer des dynamiques, partager, échanger, donner de la vie.

- Quartier du Château-Blanc, rue Saint-Just « Place carrée » :
 - tous les mardis de juillet de 14h30 à 17h30
 - ciné « plein air » les mardi 12 juillet et jeudi 18 août à la tombée de la nuit
- Quartier de Vésines :
 - tous les jeudis de juillet de 14h30 à 17h30 (sauf le 14)
 - ciné « plein air » le jeudi 7 juillet à la tombée de la nuit
- Quartier du Bourg, rue Victor-Hugo (C.C.A.S. - S.M.J. - Service enfants famille) :
 - mercredi 20 juillet de 14h à 21h
- Quartier du Bourg au Gué-aux-biches (C.C.A.S. - S.M.J. - Service enfants famille)
 - vendredi 26 août de 14h à 21h
 - ciné « plein air » le mercredi 24 août à la tombée de la nuit
- Poneys et promenade en calèche / Graf / Projections de cinéma en plein air / Repas de quartier / Taekwondo / Rando VTT / Magie / Boxe anglaise / Grands jeux en bois / Rugby

Les mini séjours « Sport - nature - découverte »

2 séjours de 3 jours chacun

Du lundi 18 au mercredi 20 juillet (11 / 14 ans)

et du mercredi 20 au vendredi 22 Juillet (15 / 17 ans)

Pour les dates et contenus, se renseigner dans les accueils de loisirs jeunes (priorité aux adhérents du SMJ)

C.C.A.S. et S.M.J.

Le 20 juillet de 14h à 22h, le Pôle solidarité et le Service municipal de la jeunesse (en partenariat avec Logemloiret, le SMIRTOM et le Service de tranquillité de l'A.M.E.) proposeront un après-midi festif au pied des immeubles de la rue Victor-Hugo.

Les habitants qui souhaitent participer à ce projet peuvent contacter **Mme Arbogast** au : 07 80 55 42 81 pour se faire connaître

Le 26 août le Gué aux Biches accueillera cette action de 14h à 22h

Le 27 juillet le C.C.A.S. proposera une journée à Dives-sur-Mer, avec visite de Cabourg.

Les tarifs sont les suivants : **14 € pour un adulte**

6 € pour le 2^{ème} adulte - 3 € pour les enfants jusqu'à 16 ans

Voici les coordonnées à communiquer aux familles pour l'inscription à cette journée :

Mme Chupau 02.38.89.59.91 - Mme Souffleux 02.38.89.59.92

Les événements à ne pas rater :

Soirées « repas spectacle » de 19h à 22h

jeudi 30 juin : dans le quartier de la Folie à Vésines

jeudi 28 juillet : S.M.J. « Salle du Château-Blanc »

Échanges internationaux :

« Être jeune aux quatre coins du monde... »

jeudi 18 août à partir de 18h30 - Salle du Château-Blanc

Soirée d'échanges avec des étudiants palestiniens suivie d'un buffet froid et d'une séance de cinéma en plein air

Ouverte à tous.

Où et quand s'inscrire ?

- **Jours et horaires d'inscription :** du lundi au vendredi de 14h à 18h
- **Tarifs :** - adhésion de 2 € par personne (fournir une photo d'identité)
 - supplément de 2 à 15 € pour les sorties extérieures



Conditions d'inscription :

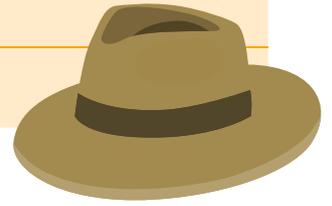
- Le Pôle solidarité et les services municipaux en partenariat avec La CAF, le Commissariat général à l'égalité des territoires, Logemloiret, Vallogis, le SMIRTOM et le Service de tranquillité de l'A.M.E. proposent, dans le cadre du contrat de ville, un après-midi festif au pied des immeubles de la rue Victor-Hugo.
- Les habitants qui souhaitent participer à ce projet peuvent contacter Mme Desmaret au 02 38 89 59 93
- Tout au long de l'été, les travailleurs sociaux seront à votre écoute pour vous aider à préparer vos vacances et mobiliser les fonds de la C.A.F. et de l'Agence nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.).



* Ateliers famille

3 / 10 ans

Salle polyvalente de l'école Pierre-Perret - 15 rue Saint-Just
Téléphone : 06 12 03 28 32 - Email : yamina.telitchko@ville-chalette.fr



Les enfants doivent être accompagnés d'un parent.

Du lundi au jeudi de 10h à 12h - Le mercredi de 12h à 16h, repas partagé et le vendredi, sortie à la journée
Inscription à la semaine - Adhésion de 2 € par famille obligatoire



Sur le thème « En route pour le far west »

Du mercredi 6 au vendredi 8 juillet

- Ateliers loisirs créatifs du lundi au jeudi de 10h à 12h
- Repas partagé le mercredi de 12h à 16h (tarif 2 € par personne + 1 boisson)
- Sortie à la journée le vendredi 8 juillet
- Journée « découverte équestre » (tarif 5 € par personne)

Sur le thème « Regard sur l'histoire à l'époque du Moyen Âge »

Du lundi 11 au vendredi 15 juillet (excepté le jeudi 14)

- Ateliers loisirs créatifs du lundi au jeudi de 10h à 12h
- Repas partagé le mercredi de 12h à 16h (tarif 2 € par personne + 1 boisson)
- Sortie à la journée le vendredi 15 juillet
- Sortie spectacle à la Cité médiévale de Provins (tarif 5 € par personne)

Sur le thème « Nature et jeux d'eau »

Du lundi 18 au vendredi 22 juillet

- Ateliers loisirs créatifs du lundi au jeudi de 10h à 12h
- Repas partagé et après-midi récréative le mercredi de 12h à 17h (tarif 2 € par personne + 1 boisson)
- Sortie à la journée le vendredi 22 juillet
- Journée détente à Center Parc Les Hauts de Bruyère (tarif 5 € par personne)

Sur le thème « À la découverte des cultures qui nous entourent »

Du lundi 25 au vendredi 29 juillet

- Ateliers découvertes du lundi au jeudi de 10h à 12h
- Repas partagé et après-midi récréative le mercredi de 12h à 17h (tarif 2 € par personne + 1 boisson)
- Sortie à la journée le vendredi 29 juillet
- Journée découverte à l'Institut du monde arabe (tarif 5 € par personne)

Où et quand s'inscrire ?

- En mairie - Du lundi 13 juin au vendredi 1^{er} juillet - Permanence : le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, mardi et vendredi de 9h à 12h
- Salle polyvalente de l'école Pierre-Perret - 15 rue Saint-Just - Du lundi 4 au jeudi 28 juillet
Permanence : du lundi au jeudi de 10h à 12h (aux heures d'ateliers)
Téléphone : 06 12 03 28 32



Les oubliés des vacances du SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS !

Dans ce cadre, le SPF propose aux bénéficiaires :

- une journée au Futuroscope suivi d'un spectacle nocturne, le 18 août
- un séjour d'une semaine en pension complète aux Sables d'Olonne pour 3 familles, fin août
- un séjour d'une semaine en pension complète à Combloux, en Haute-Savoie, pour les personnes âgées
- un séjour en colonie de vacances d'une dizaine de jours pour 10 enfants, en partenariat avec les œuvres universitaires

Contact de l'antenne de Chalette : Tél. : 02 38 93 72 30



On en parle...

Le service de Protection maternelle et infantile (P.M.I.) change d'adresse

Depuis mi-avril, le service de Protection maternelle et infantile (P.M.I.) a changé ses lieux de consultations à Chalette pour favoriser la mise en place du nouveau centre de santé qui sera situé au 2 rue Marceau.

Pour rappel, la P.M.I. est en charge de diverses missions. Elles passent par les consultations prénatales et postnatales, ou encore par des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans. Vous pouvez également vous orienter vers la P.M.I. pour des activités de planification familiale et d'éducation familiale ou des actions d'information sur la profession d'assistant maternel.

À Chalette, la Municipalité a fait le choix d'installer un centre de santé qui devrait ouvrir ses portes en janvier 2017. C'est pourquoi, depuis mi-avril, la P.M.I. située rue Marceau a déménagé pour laisser place aux travaux d'aménagements. Vous pouvez dès à présent la retrouver au centre de loisirs Georges-Cosson.

Les consultations et permanences assurées par des infirmières puéricultrices, un médecin généraliste, le Dr Ramsamy, et un pédiatre, le Dr Kappek, ont lieu tous les jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sur rendez-vous. La P.M.I. a également choisi de regrouper les consultations de la Pontonnerie et de Vésines au centre médico-social de Vésines.

Les consultations et permanences des infirmières puéricultrices et d'un pédiatre, le Dr Condy, ont lieu tous les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis matin de 9h à 12h sur rendez-vous. En faisant ce choix, la P.M.I. permet aux usagers de bénéfi-



L'équipe de la PMI située à l'école maternelle G.-Cosson

cier chaque semaine de consultations et de permanences qui se déroulaient auparavant une semaine sur deux.

B. Manjikoff

Contacts et prise de rendez-vous lors des jours de consultations :

Permanences de Cosson :

3 rue Georges-Cosson
Mme Leprince au 02 38 87 66 62 ou
Mme Jacquet au 02 38 87 66 59

Permanences de Vésines :

2 rue des écoles
Mme Carrière au 02 38 87 66 51 ou
Mme Fobis au 02 38 87 66 57

Des noces de platine, un événement unique dans l'histoire de Chalette

Ce n'était pas une cérémonie comme les autres que celle célébrant les noces de platine de M. et Mme Chauvet, 70 ans après leur mariage en 1946.

Cet évènement, unique dans les archives de l'état civil de la commune, s'est déroulé samedi 14 mai en présence de la famille et de nombreux amis.

Comme l'a souligné le maire, Franck Demaumont, en officiant dix ans après avoir célébré leurs noces de diamant, l'histoire de M. et Mme Chauvet côtoie celle de notre pays.

En effet, c'est dans l'épicerie familiale de Charles Chauvet, en 1936, que le jeune couple fit connaissance l'année qui vit entre autres la victoire du Front populaire dont nous célébrons en 2016 la grande page de notre histoire.

Mais les évènements qui suivirent, notamment la guerre et la clandestinité, remirent à plus tard leur mariage et c'est le 29 avril 1946 à la mairie de Varennes-en-Gâtinais, aujourd'hui Varennes-Changy, que M. et Mme Chauvet scellèrent leur union, l'année de naissance de la Sécurité sociale et des grandes orientations du Conseil national de la Résistance, comme se plut à le rappeler le maire de Chalette : « Votre amour, votre foyer, la famille que vous avez fondée sont donc le symbole, celui de l'Histoire contemporaine qu'ils viennent de traverser, symbole des Trente glorieuses d'expansion et



M. et Mme Chauvet entourés de leur famille

symbole de plus de vingt années de crise économique. Autant dire que vous êtes vous-mêmes un morceau de notre histoire, d'une histoire dont nous sommes les héritiers. Durant toute cette période mouvementée, le temps, sans cesse renouvelé, n'aura eu de prise sur vos regards croisés et c'est ensemble que vous avez traversé le 20^{ème} siècle. »

B. Ballu

Sports et loisirs

Les 18 et 19 juin, le Guidon chalettois et la Ville de Chalette accueilleront les 9^{ème} et 10^{ème} manches de la Coupe de France de BMX.

Avant cet évènement, Chalette Place Commune a rencontré Patrick Foucher, président du Guidon chalettois, et Christophe Rambaud, adjoint aux sports, pour les interroger sur ce grand rendez-vous sportif.

CPC : Une satisfaction que d'accueillir cette épreuve ?

Patrick Foucher : Cinq ans d'existence pour notre section BMX, sur une piste toute nouvelle, oui, c'est une très grande satisfaction de pouvoir organiser une épreuve de ce niveau-là. Le comité et la fédération nous font confiance ; ils savent que sur la route on sait faire. Donc, même si ce n'est pas la même discipline, on sait organiser des évènements.

partenaires, pour que les entrées soient gratuites, donc on attend beaucoup de monde. On veut que la piste de BMX de Chalette soit reconnue et connue pour accueillir les jeunes et futurs champions. On a tout ce qu'il faut pour les accueillir avec un encadrement de qualité ; donc, pour nous c'est important de communiquer et de faire découvrir cette piste à Chalette. À l'heure actuelle nous avons un peu plus de 90 licenciés BMX sur un total de 240 au club. Donc, oui, suite à cette compétition, on souhaite augmenter encore ce nombre de licenciés et dépasser la centaine de pilotes pour la saison prochaine.

CPC : La Ville de Chalette accueillant les 9^{ème} et 10^{ème} manches de la Coupe de France de BMX, est-ce une reconnaissance pour la Ville seulement cinq ans après avoir réalisé la piste ?

Christophe Rambaud : Recevoir à Chalette les deux dernières manches de la Coupe de France de BMX, et ce quelques semaines avant les JO de Rio, est un vrai témoignage de reconnaissance pour notre club local de la part de la FFC* et un vrai test d'envergure international pour notre équipement qui figure parmi les vingt-cinq plus belles pistes du territoire. Chalette va, pour un week-end, être la capitale du BMX ; notre ville, qui est la plus petite ville de France disposant d'un club de cyclisme au plus haut niveau national, va vivre pour le sport.

CPC : Que représente un tel évènement pour la Ville ?

Christophe Rambaud : L'évènement a une portée au-delà de la ville, c'est un des plus importants de l'année pour l'est du Loiret. Accueillir plusieurs centaines de compétiteurs pen-



Infos pratiques :

Épreuves : samedi 9h30 – 17h
dimanche 8h30 – 16h

- Le stationnement se fera sur les parkings côté base de loisirs.
- La circulation sera totalement fermée dans les rues du Loing et de la Grande prairie.
- L'accès au site se fera face à la baignade.
- Village d'exposants spécifiques BMX.
- Animation durant les deux jours.
- Restauration sur place.
- Entrée gratuite.

dant deux jours et plusieurs milliers de spectateurs chaque jour nécessite une préparation très importante pour nos services municipaux et pour le club. Un chiffre : plus de 120 bénévoles mobilisés. Depuis six mois un comité de pilotage réunissant Ville, services de l'État concernés par la sécurité et organisateurs (club et Fédération de cyclisme) se réunit chaque mois pour préparer au mieux ce rendez-vous des 18 et 19 juin.

CPC : La Ville peut-elle attendre des retombées suite à cette épreuve ?

Christophe Rambaud : En termes de retombée attendue, en premier lieu faire connaître notre équipement au-delà de l'agglomération, permettre au club de se développer en nombre de licenciés BMX à l'issue de la manifestation, renforcer la présence du sport cyclisme dans notre ville au travers de notre partenariat avec le club du Guidon chalettois autour de son président, Patrick Foucher. Et ce week-end-là, les hôtels de l'agglomération afficheront complet...

P. Avezard

* Fédération française de cyclisme.



Présentation du championnat de BMX à la presse le 21 avril dernier

CPC : Combien de pilotes sont attendus durant ces deux jours ?

Patrick Foucher : On attend entre 600 et 650 pilotes durant les deux jours, tous les meilleurs pilotes français. Ils viendront pour ces deux manches qui sont des finales, les deux dernières manches de la coupe de France ; ils viendront chercher les derniers points pour le classement général. Et puis ce sera l'occasion aussi de voir les futurs sélectionnés, peut-être, des Jeux olympiques de Rio, car je pense que la sélection devrait se décider à l'issue de cette épreuve au mois de juin.

CPC : Attendez-vous des retombées suite à l'accueil de la compétition ?

Patrick Foucher : On a fait l'effort, avec la Ville de Chalette et nos autres

➔ Le Groupe des élus communistes :

L'insertion professionnelle des jeunes est de plus en plus longue et difficile : 1^{er} emploi stable à 27 ans en moyenne, lequel **semble être devenu une « chance » à tel point qu'il faudrait en accepter toutes les conditions.** Surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi, ils sont les plus exposés aux effets de la flexibilisation du marché de l'emploi : **au 1^{er} trimestre 2016, le taux de chômage chez les jeunes a atteint 24,2 %, la moitié des moins de 25 ans occupent un emploi précaire, et pour 59 % d'entre eux le 1^{er} emploi est un contrat précaire.**

Les entreprises privilégient toujours le recrutement de profils expérimentés. Les jeunes font donc des concessions pour décrocher un premier poste. Et le gouvernement répond par « la loi travail » **qui va profondément modifier le Code du travail avec des conséquences pour chacun d'entre nous,** les jeunes étant les premières victimes de cette précarisation de l'emploi !

Le Code du travail est une protection collective indispensable dans l'entreprise. À chaque entretien d'embauche il y a des dizaines d'autres candidats. Un CDD est interrompu, renouvelé, ou débouche sur un CDI au bon vouloir de l'entreprise. **Qu'est-ce qui assure aux jeunes**

que leur employeur ne les traite pas n'importe comment ? C'est le Code du travail ! Horaires, rémunération, conditions de licenciement... ses règles nous protègent. Cette loi fait reculer nos droits sur tous ces sujets. **Bienvenue dans un monde où les jeunes sont corvéables à merci !**

La « loi travail » **modifie les plafonds de temps de travail qui protègent les salariés et permet à une entreprise de les faire travailler jusqu'à 12 heures par jour et 46 heures par semaine !** Les jeunes chômeurs seront toujours au chômage mais les salariés encore plus sous pression. **Avec la « loi travail » les indemnités en cas de licenciement abusif sont plafonnées à un niveau tellement bas que les Prudhommes n'auront plus rien de dissuasif !** C'est particulièrement vrai pour les jeunes puisque le plafond des indemnités est fixé en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise : **ce plafonnement crée donc un « droit au licenciement abusif » et fait des jeunes des salariés jetables !**

Les réponses appropriées à apporter aux difficultés des jeunes en matière d'insertion professionnelle doivent passer **par la reconnaissance d'un statut social et politique ouvrant de nouveaux droits collectifs.**

➔ Le Groupe des élus socialistes :

Après les efforts pour redresser la France, une phase redistributive promise et méritée...

Depuis le début du mois de mars, le Président de la République a amorcé la phase redistributive de son mandat après les efforts consentis par nos concitoyens.

Les enseignants des écoles maternelles et élémentaires vont être augmentés. Un alignement de leur prime sur celle perçue par leurs collègues du second degré est prévu. Les ménages ne seront pas oubliés non plus, François Hollande doit annoncer prochainement une nouvelle baisse des impôts pour 2017 après celle de 2014, 2015 et 2016.

Généralisation de la garantie jeunes, création d'une aide à la recherche du premier emploi, création et revalorisation des bourses pour les lycéens et étudiants, taxation des CDD alourdie... De plus, le Gouvernement a annoncé une hausse de 1,2 % en deux fois du point d'indice servant à calculer les rémunérations des fonctionnaires, indice gelé depuis 2010.

Enfin, une bonne nouvelle concernant les dotations aux collectivités territoriales est attendue début juin. Nous pouvons avoir confiance en l'avenir et notre Président...

➔ L'Élu Unicité :

Texte non parvenu

➔ Le Groupe des élus Les Républicains :

Texte non parvenu

➔ Le Groupe des élus FN :

Suite à la réception du texte du groupe des élus FN, le directeur de la publication a pris la décision de ne pas le publier, estimant que celui-ci tombait sous le coup de la qualification d'incitation à la haine raciale et comportait des propos diffamatoires envers les élus.

État civil :

Naissances :

HANCER Ali-Ensar
OREN Emirkan
FOUBERT Kinsley
NIKOLAEV Nicole
RUBINO Lorenzo
KHALIS Rayan
BINTOUHAMI Imran
KINSOSA Emmanuel
DÉTRÉ Isaac
OVONO OVONO Aurane
DIAMANKA Khadi
YIGIT Mehmet
ADOLPHINE Naëlle

Mariages :

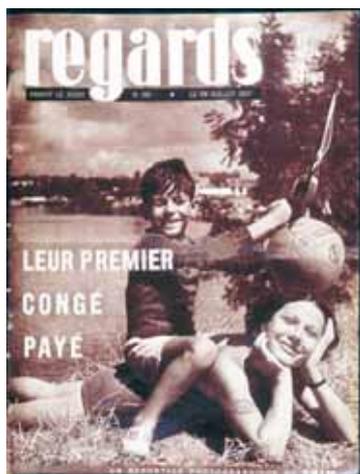
MIDAVAINÉ Yohann et BEN AMOR Saida
TAS Haci et ÜNVER Penar

Décès :

VIGEANT Vve FOUASSIER Jeanne
BOURGOIN ép. SCANDELLA Solange
MORTREUX Martine
DA CUNHA DA COSTA MARQUES
Vve DA COSTA LIMA Paulina
MLYNARCZYK Edouard
LEFEBVRE Vve OLIVIER Madeleine
DAVID Vve RONDOT Raymonde
GAUTHIER Michel
NÉZONDET André
JUBIN ép. BEZANÇON Nicole
REVERT Vve BENOIST Mireille

Histoire d'avant

Juin 1936 : généralisation des congés payés en France



Les congés payés annuels au cours du XX^{ème} siècle

1936 : deux semaines

1956 : trois semaines

1969 : quatre semaines

1982 : cinq semaines

(1) *Quotidien politique, économique et financier parisien.*

(2) *Le principe de « vacances payées » existe en fait avant 1936. Les fonctionnaires, employés de bureau et de commerce, salariés des entreprises subventionnées par l'État bénéficient déjà de périodes de repos rémunérées dans l'année mais les ouvriers du secteur privé ne peuvent avoir accès à ces congés considérés comme un privilège.*

(3) *Signés le 7 juin 1936 à l'hôtel Matignon entre la CGT (Confédération générale du travail), les représentants du patronat comme la Confédération générale de la production française (équivalent du MEDEF à l'époque) et l'État, représenté par Léon Blum (Front populaire), alors président du Conseil.*

(4) *Il fixe les prix et l'échelonnement des achats aux producteurs.*

(5) *Création d'un secrétariat d'État aux loisirs et aux sports confié à Léo Lagrange, institution des « brevets sportifs », création de la Fédération sportive et gymnique du travail.*

(6) *Cyclo-tourisme, camping, auberges de jeunesse, gîtes ruraux...*

L'idée de « vacances payées » remonte aux années 20. Ainsi, il existe des initiatives telle celle du journal « L'information »⁽¹⁾ dont le directeur J.-J. Durand, syndiqué, obtient pour son personnel, dès 1922, l'octroi de vacances payées. Léon Blum écrit alors des articles pour le journal et s'intéresse vivement à cette expérience. En effet, jusqu'alors les vacances ne concernent que les aristocrates et les riches bourgeois⁽²⁾. Les paysans, eux, travaillent sept jours sur sept et les ouvriers six jours sur sept...

Il était une fois les congés payés...

La victoire du Front populaire en avril-mai 1936 engendre une multitude de revendications chez les travailleurs provoquant des grèves et des occupations d'usines. L'idée de congés payés devient une revendication primordiale. Des négociations s'ouvrent et aboutissent aux Accords de Matignon⁽³⁾. La loi sur les congés payés constitue depuis lors l'un des symboles du Front populaire alors même qu'au lendemain de la victoire électorale, l'adoption des congés payés ne constituait pas une priorité pour le gouvernement, soucieux avant tout d'améliorer les conditions de travail au sein des entreprises, de lutter contre le chômage et d'augmenter le pouvoir d'achat des ouvriers. Mais les grèves et occupations d'usines changent la donne. Dès le 5 juin, Léon Blum, président du Conseil, dépose un projet de loi sur le sujet ; le lendemain, cette mesure figure dans la première série de lois qui doivent être votées avant les vacances parlementaires, au même titre que la semaine des quarante heures, les conventions collectives, la création de l'Office du blé⁽⁴⁾ ou la scolarité jusqu'à 14 ans. Le projet est voté à l'unanimité moins une voix le 11 juin par les députés, et le 17 juin par le Sénat par 295 voix contre 2. Le texte définitif est promulgué le 20 juin.

« Être payé à ne rien faire, une idée neuve »

Dès lors, un congé de quinze jours, dont douze ouvrables, est instauré pour tout salarié ayant accompli un an de services continus dans l'entreprise. Ceux qui n'ont que six mois d'ancienneté ne bénéficient

que d'une semaine dont six jours ouvrables. Mais les moyens financiers dont dispose la classe ouvrière pour profiter à plein de ce nouveau droit restent insuffisants. Malgré les augmentations salariales, une bonne moitié du budget ouvrier se concentre sur l'alimentation. N o m b r e u x sont ceux qui passent leurs congés chez



eux, à bricoler ou à jardiner. Certains partent dans la famille et pas très loin. Ce sont surtout les jeunes qui profitent du temps libre. Ils enfourchent tandems et vélos ; certains même vont à pied et plantent leurs tentes sur les bords de la Marne. D'autres se risquent jusqu'à la mer. L'institution d'un « billet populaire de congés annuels » offre une réduction de 40 % en troisième classe des chemins de fer. Les photos prises alors sur les plages soulignent bien leur fréquentation par les classes populaires. Mais l'arrivée de ces « nouveaux venus » ne va pas sans heurter les habitués, personnes privilégiées ayant fait de quelques stations balnéaires, telle Deauville, leur lieu de villégiature. La presse d'extrême droite se moque, elle aussi, de « ces salopards en casquettes » venus se divertir et se reposer au bord de la mer au lieu de continuer à travailler à l'usine ! (sic)

Les congés payés, une voie d'accès aux loisirs

Il faut s'imaginer, à l'époque, l'impact et l'importance de cette nouvelle loi. Pour les mineurs, par exemple, c'est la possibilité de respirer davantage au grand jour. Les 40 heures, les congés payés, même s'il ne faut pas généraliser, offrent une voie d'accès aux loisirs. On assiste ainsi au développement des Maisons de la Culture, de Ciné Liberté, des associations sportives⁽⁵⁾ et de plein air⁽⁶⁾, le sport constituant également un des grands objectifs du Front populaire. Ainsi, du Front populaire à aujourd'hui, l'histoire des congés et des vacances est longue. Et elle n'est pas finie...

B. Taleb

À l'affiche

> Samedi 18 juin - à partir de 20 h 30
Le Hangar

3^{ÈME} SÉLECTION LABEL
TRESP 2016 entrée libre

Association Label Tresp et C2L Radio

The image shows a stage performance with a band. A banner at the top reads '3ème Sélection Label Tresp 2016'. A logo for 'C2L' is visible, with the text 'C2L' in large letters and 'C2L Radio' below it. The background features the words 'LABEL TRESP' in large, stylized letters.

> 25 et 26 juin - Fête de l'Association
des Portugais du Gâtinais

LAC DE CHALETTE

SAMEDI 25 JUIN dès 21H



QUINA
BARREIROS
& ses
danseuses

Grand Bal
Animé par
Leonel Figueirido
Et Rosa Taipina

DIMANCHE 26 JUIN dès 15H

FESTIVAL FOLKLORIQUE

Avec les groupes:
Ronda Tipica de Chalette S/Loing
Estrela de Portugal de Morêt sur Loing
Amores de Portugal de Malay le Grand

RESTAURATION SUR PLACE

Brèves

Point Information Jeunesse (PIJ) :

le 8 juin à 15 h le PIJ organise une information collective, salle des mariages en mairie sur les différents métiers de Mac Donald pour ses futurs recrutements.

Concours des maisons et balcons fleuris :

inscription à compter du 8 juin auprès du service « vie des quartiers » au 02.38.98.87.92

Médiathèque :

- animation « Petits lecteurs » samedi 11 juin à 15 h 30
- animation « Bébés lecteurs » samedi 25 juin à 10 h 30

Comité de quartier du Bourg :

barbecue dimanche 19 juin à 12 heures au centre Louis-Aragon. Inscription au service « vie des quartiers » au 02.38.98.87.92

Avocat conseil :

prochaine permanence mercredi 22 juin sur rendez-vous au 02.38.89.59.03 ou 59.04 – Interruption durant la période estivale – Reprise le mercredi 28 septembre toujours sur rendez-vous aux numéros indiqués ci-dessus.

Vide-grenier de Vésines :

dimanche 26 juin organisé par le service « vie des quartiers » de 8 heures à 18 heures, place Lavoisier. Renseignement et inscription à partir du 8 juin à la Maison des associations. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Contact 02.38.98.87.92

Conseil municipal :

séance ordinaire publique lundi 27 juin à 20 h 30 - Hôtel de Ville.

Pique-nique citoyen :

dimanche 3 juillet à 12 heures – Théâtre de verdure pour fête les vacances. Chacun (e) apporte un plat à partager. Inscription au service « Vie des quartiers » 02.38.98.87.92

Association des commerçants de St Gobain :

vide-grenier samedi 2 juillet de 6 h à 19 h parking du centre commercial Hyper Casino – « Chez Patrick et Marie » - Inscriptions au 06.73.44.68.56 dès maintenant : 2€ le m² – Restauration sur place.

Croqueurs de pavés :

Soirée spectacle, samedi 11 juin sous le Chapiteau, 14 rue Roger-Salengro. Au programme : Sous les pavés, l'jongleur. Ateliers, animations, spectacles dont les Croqueurs juniors. Concert : Les enfants de Panurge (Punk-Rock).